



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2023

Présents : André BOIS, Philippe MENARD-BOCQUET, Marion VANBERVLIET, Sylvie PAQUET, Maryan RIBICIC, Emmanuel CABRIT, Caroline MEYNET, Alain SABY

Excusés : Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS

Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 02/06/2023

Début de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET,

1) Centre de Gestion de la Savoie :

a) Renouvellement convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO)

Délibération 2023-06-08/01

Le Maire rappelle :

- La commune a adhéré par convention à la mission de médiation préalable obligatoire dans le cadre d'un dispositif expérimental en décembre 2018.
- Le dispositif de MPO est destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette mission devient obligatoire pour les centres de gestion. Toutefois, la mise en œuvre de cette mission nécessite que les collectivités signent une nouvelle convention d'adhésion. Le dispositif est financé au titre de la cotisation additionnelle (0.15%) et n'engendre donc aucune dépense supplémentaire pour les collectivités.

Le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

Considérant les éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal

- Approuve la convention qui sera annexée à la délibération,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b) Mission relative au référent déontologue pour les élus

Délibération 2023-06-08/02

A compter du 1^{er} juin 2023, toutes collectivités territoriales doit désigner un référent déontologue par délibération. Ce référent déontologue élu a pour rôle d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liées notamment aux situations de conflit d'intérêt dans lesquelles ils peuvent se trouver dans le cadre de l'exercice de leurs mandats.

Afin de répondre aux sollicitations de nombreuses communes, le Centre de gestion propose de mettre en place cette mission facultative.
Le coût de ce service pour les collectivités affiliées serait de 10 euros par élu et par an et en cas de saisine du référent déontologue, 96 euros par consultation.

L'adhésion à ce service nécessite de signer une convention avec le CDG73 qui prendra effet à la signature et jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable chaque année par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2027.

Etant entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mission relative au référent déontologue pour les élus proposé par le CDG73 et autorise le maire à signer la convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

c) Service de médecine préventive : révision de la cotisation

Le centre de gestion informe les collectivités que la cotisation additionnelle applicable au service de médecine préventive passera de 0.36% à 0.42% à compter du 1^{er} juillet 2023.

d) Consultation en vue de la fourniture de titres restaurant

Le Centre de gestion de la Savoie lancera prochainement une consultation en vue de souscrire un marché public pour la fourniture de titres-restaurant au bénéfice des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés.

2) Bail commercial Auberge communale **Délibération 2023-06-08/03**

Le maire rappelle que suite à l'infructuosité du 1^{er} appel à candidature basé sur une proposition de bail précaire, un nouvel appel à candidature, basé sur une proposition de bail commercial classique, a été diffusé le 16 mai 2023.

Les candidats avaient jusqu'au 5 juin pour déposer une offre.

Nous avons reçu une seule candidature, celle de la SARL Le Pérou.

Cette offre est présentée en séance.

Après discussion, le conseil se questionne sur les coûts d'investissement qui resteront à charge de la commune. Le conseil municipal se pose la question d'un bail ou d'une location-vente, voir une vente totale du bâtiment.

Le conseil municipal autorise le maire à engager des négociations avec la SARL Le Pérou en vue d'une contractualisation pour la gestion de l'auberge communale.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3) Finances - Contractualisation d'un emprunt pour le budget principal **Délibération 2023-06-08/04**

Les travaux des gîtes et de la route de la mairie sont presque terminés.

Il est nécessaire de contracter l'emprunt prévu au budget.

Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont été sollicités sur un montant de 130 000 euros.

Les offres sont présentées au conseil :

	CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE		
	Taux fixe en %	Intérêts en €	Taux fixe en %	Taux indexé sur Livret A +0.40	Intérêts en € sur taux Indexé
10 ANS	4.06	28 820.55	4.45	3.40	24 257.03
12 ANS	4.11	35 335.99	4.49	3.40	29 295.25
15 ANS	4.16	45 404.59	4.56	3.40	37 039.85
FRAIS DE DOSSIER	50 €		200 €		

La meilleure offre est celle du Crédit Agricole des Savoie à un taux de 4.11% sur 12 années, représentant des trimestrialités de 3444.50€.

Le conseil autorise le maire à contracter un emprunt de 130 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4) Divers

- Projet de lotissement Les Gabriaux

Suite à un RV pour le bornage amiable entre les différents propriétaires, préalable à la constitution des lots du futur lotissement, où la commune n'a pas été invitée, suite à un 2^e RV de bornage amiable où la commune a été invitée mais sans que soit mentionnées ni le jour, ni l'heure, ce bornage n'a toujours pas été réalisé.

Des discussions doivent avoir lieu pour chercher une porte de sortie au cas où le projet soit arrêté par l'aménageur.

- Animations estivales

Vernissage de l'expo 15 juillet 20h45 soirée Latino-Américaine

Expo du 13 juillet au 13 août

Ciné plein air le 22 juillet

Concert des Nuits d'été le 29 juillet à 17h à l'église de Dullin

Fête du village dimanche 6 août

- Dossier ADAP

Le maire informe le conseil que la commune est sollicitée par la préfecture pour faire un état des lieux des aménagements réalisés pour répondre aux règles d'accessibilité des bâtiments publics.

Un ADAP a été élaboré en 2017 où sont consignés les bâtiments devant faire l'objet de travaux ou aménagements.

- Abris vélos

Fin de séance : 21h15

Prochain conseil municipal : le mercredi 5 juillet 19h30

